

nous prévaloir de l'occasion d'entendre M. Fowler, le gérant de la chambre de compensation, qui est en ville. Je crois qu'il pourrait nous fournir certains renseignements sur les montants compensés maintenant et les comptes des divers membres de l'Association de compensation et de la Bourse des grains de Winnipeg. Nous pourrions obtenir beaucoup de renseignements portant sur les sujets que nous avons discutés ce matin, tels que l'emploi de ces courtiers et la mise en commun des frais de courtage.

Le PRÉSIDENT: Quand le sous-comité a préparé le programme jusqu'à ce stade, j'ai compris qu'il a jugé que nous devions obtenir les renseignements que nous exigeons de ces personnes le plus expéditivement possible et leur permettre de reprendre leurs fonctions.

M. PERLEY: Ces questions découlent des renseignements qui nous ont été communiqués.

Le PRÉSIDENT: Combien de temps encore allons-nous exiger la présence des membres de la Commission du blé et de la Commission des grains? Nous n'avons pas entendu tous les témoins qui attendent qu'ils soient appelés.

M. GRAHAM: Monsieur le président, l'ordre de renvoi du Comité découle d'un discours que l'honorable M. Hanson a prononcé à la Chambre des communes, discours dans lequel il a laissé entendre en général que la Commission du blé agissait illégalement en ce qui concerne les contrats à terme. Cette question a été discutée sous tous ses aspects, et j'ai constaté hier que M. Diefenbaker avait convenu que ce Comité ne pouvait régler la question de la légalité des transactions quant aux contrats à terme. Il n'y a que la Cour suprême du Canada qui puisse trancher la question purement technique qu'est celle de savoir si la Commission agit illégalement ou non en pratiquant de telles opérations. Ce Comité ne peut rien décider quant à la question de légalité.

La proposition suivante portait que les comptes de la Commission du blé devraient faire l'objet d'une vérification indépendante. Il a été établi que depuis les débuts de la Commission canadienne du blé, la même firme de vérificateurs, *Miller, Macdonald & Company*, dont un des membres est bien connu des membres de ce Comité, a fait une vérification indépendante des livres de la Commission du blé. Ainsi, cette question est réglée.

La question suivante avait trait aux courtiers, et le Comité a obtenu les renseignements qu'il jugeait nécessaires et opportuns à ce sujet.

Ce sont les questions qui ont été étudiées principalement, des questions sur lesquelles M. Hanson a fondé ses allégations. Il me semble que toutes les questions proposées ayant été vidées, assurément M. Hanson ou peut-être quelque autre membre de l'opposition, dira formellement au Comité ce qu'il veut que le Comité fasse au lieu de s'attendre à ce que le Comité passe son temps à battre les buissons. Je propose en toute justice pour la Commission que nous fassions un examen de notre situation.

Le PRÉSIDENT: Je crois que vous avez à peu près raison, monsieur Graham.

M. ROSS (*Souris*): J'en conviens jusqu'à un certain point avec M. Graham parce que l'on nous a refusé certains renseignements que nous désirons, le Comité s'étant prononcé contre la production de ces renseignements. J'ai indiqué très clairement à ce Comité au début de ses délibérations que je n'étais pas intéressé à quelques-unes des autres accusations. Je ne suis certainement pas un de ceux qui eussent aimé à faire produire une liste des courtiers et un état des sommes qui ont été payées. Pour ce qui est des autres membres de la Commission du blé, nous ferions peut-être aussi bien de terminer notre enquête et d'épargner le temps du pays, parce qu'étant donné le vote du Comité sur tous les points, les renseignements que nous désirons ne seront pas fournis.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous poser des questions aux autres membres de la Commission du blé?

M. PERLEY: Consentiriez-vous à ce que nous appelions M. Fowler?